

## RAPPORT DU PRÉSIDENT AU CONSEIL GÉNÉRAL

**3ème Commission de l'environnement, du développement durable et des transports**

**N° 2007-03-0015**

<b>SÉANCE DU 25 JUIN 2007</b>	<b>POLITIQUE : MOYENS DE L'INSTITUTION</b>  <b>SECTEUR : Actions transversales</b>
<p><b>TITRE : AGENDA 21 DÉPARTEMENTAL - ADOPTION DU BILAN DE LA PREMIÈRE ÉTAPE - PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE POUR LA DEUXIÈME ÉTAPE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE EN ESSONNE.</b></p> <p><b>RÉSUMÉ : En adoptant l'Agenda 21 départemental le 20 octobre 2003, l'Assemblée départementale s'engageait à le décliner en éditions annuelles et à en faire le bilan. Année charnière, 2007 est l'occasion de soumettre à l'Assemblée départementale un bilan pluriannuel qui synthétise la première étape du développement durable et solidaire en Essonne et d'affirmer le principe d'une deuxième étape du développement durable et solidaire en Essonne.</b></p> <p><b>INFORMATIONS BUDGÉTAIRES :</b></p> <p>BP 2007</p>	

Depuis 2004, conformément à l'engagement pris lors de l'adoption de l'Agenda 21 départemental le 20 octobre 2003, il est chaque année proposé à l'assemblée départementale d'adopter le bilan de l'année antérieure et les orientations de l'année à venir. Cet examen se fait après avoir entendu le rapport d'appréciation de l'Observatoire participatif des engagements (OPE) qui accompagne le Département depuis le début. Ce fut le cas pour les bilans 2004 et 2005. Cette année encore, il vous est proposé d'acter le bilan 2006 qui figure en annexe et la programmation 2007 des engagements.

2007 est cependant une année charnière. Après trois ans et demi de mise en œuvre, le bon niveau de réalisation des engagements, la mobilisation d'un nombre de plus en plus important de partenaires, le souhait collectif de franchir une nouvelle étape dans la réflexion sur ce que doit être le développement durable et solidaire en Essonne, ont en effet conduit le Conseil général à réaliser un bilan partagé de son Agenda 21 avec la population et les acteurs essonniers, afin de s'engager dans une deuxième étape.

Dans une première partie, le présent rapport présente un bilan de la mise en œuvre de l'Agenda 21 départemental depuis son adoption à travers l'examen de ses deux leviers :

- la vitalité d'une démarche innovante de démocratie participative menée sur le long terme ;
- la mise en œuvre par le Département d'actions concrètes qui ont entraîné une évolution des mentalités comme des pratiques (I).

Ces résultats, reconnus tant au niveau départemental que national, ont permis au Département de l'Essonne d'apparaître non seulement comme un pionnier, mais comme une référence des pratiques de développement durable mises en œuvre par les collectivités locales.

Dans une seconde partie, le rapport présente la méthodologie et le calendrier visant à engager le Département dans cette deuxième étape, et à le positionner comme animateur d'une stratégie de développement durable et solidaire du territoire essonnien (II).

## **I. Un bilan dynamique de l'Agenda 21 départemental**

La démocratie participative est consubstantielle du développement durable. Cette ligne directrice a conduit à mettre en œuvre notre Agenda 21 départemental depuis 2003 en relation étroite et sous le contrôle vigilant des Essonniers, notamment à travers le dynamisme de l'Observatoire participatif des engagements.

Au-delà des 120 engagements adoptés dans le cadre de l'Agenda 21 départemental en octobre 2003, cette démarche évolutive a déjà donné des résultats concrets, tangibles pour les Essonniers. Elle a également créé une réelle mobilisation tant interne aux services, que de la population essonnienne. De plus, conformément à l'ambition de l'Agenda 21 d'en faire le « fil conducteur des politiques publiques », l'ensemble des dispositifs du Département est progressivement révisé au regard des critères du développement durable.

Le Conseil général est reconnu au niveau national comme porteur de cette dynamique. Il a été récompensé à de nombreuses reprises pour la qualité de sa démarche, et particulièrement pour la place qu'il a su donner à la participation citoyenne.

### **1.1. Quatre ans de démarche innovante en Essonne**

La participation des citoyens est le premier objectif de l'Agenda 21 départemental. Le bilan démontre que la mobilisation initiale des Essonniers a su s'inscrire dans la durée, d'abord à travers l'Observatoire participatif des engagements (OPE), mais aussi par la multiplication des dispositifs associant les Essonniers aux réflexions du Département. Ceux-ci ont entraîné une réelle appropriation de la démarche par les citoyens.

### 1.1.1. L'Observatoire participatif des engagements (OPE)

L'OPE est né en décembre 2003. C'est le 1<sup>er</sup> engagement de l'Agenda 21 départemental. Chargé de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des 120 engagements, l'OPE apporte un éclairage citoyen aux débats et projets politiques départementaux. Il est structuré en 4 groupes de travail correspondant aux 4 orientations stratégiques de l'Agenda 21. La participation à l'Observatoire est individuelle, libre, bénévole et ouverte à toute personne résidant ou travaillant en Essonne. Une *Charte d'intentions partagées pour un développement durable et solidaire en Essonne* a été élaborée. Elle précise les missions de l'Observatoire et formalise ses relations avec le Conseil général.

**428 personnes participent régulièrement à l'OPE, dont 214** participent à un ou plusieurs des 4 groupes de travail, et **115** sont signataires de la charte d'intentions partagées.

Comme le Département s'y était engagé, l'OPE a été un partenaire à part entière. Cette collaboration a engagé aussi bien les élus du Département que des directions.

On peut citer les réunions de travail des groupes, animées par la Délégation au développement durable et solidaire (DDDS), mais aussi les auditions et rencontres avec les services et élus départementaux. Ont par exemple été organisés en 2006 des réunions avec la Direction du développement économique et à la recherche (DDER) et Thierry Mandon, Vice-président, sur les engagements liés au développement économique, des visites de terrain sur les réalisations départementales (visite du collège HQE à Champcueil, organisée par la Direction des collèges) et la présentation de la nouvelle politique agricole départementale par Pierre Champion, Vice-président, avant son adoption par l'assemblée départementale.

De plus, le Département a souhaité que l'OPE soit également acteur du développement durable, comme l'illustre son rôle de copilote de certains engagements de l'Agenda 21 et son accompagnement d'initiatives portées au niveau local, comme la Quinzaine du commerce équitable.

Depuis 2003, on peut estimer le nombre de réunions auxquelles le Département a associé l'OPE à un minimum de 150, représentant plus de 6 000 heures de bénévolat. Rappelons enfin que la parole donnée une fois par an aux rapporteurs des quatre groupes pour une présentation de leur bilan annuel en assemblée départementale est un exemple sans réel équivalent d'une coordination réussie entre démocratie représentative et démocratie participative.

### 1.1.2. La multiplication de démarches participatives

Au delà de l'OPE, d'autres dispositifs participatifs ont également été mis en place par le Conseil général depuis 2003 : pour l'élaboration des schémas sociaux (personnes âgées, personnes handicapées, enfance et famille, insertion et emploi...), les projets de construction et d'aménagement (construction et réhabilitation des collèges, concertation sur projets de voiries) ou la définition des grandes orientations des politiques départementales (Essonne 2020, nouvelle politique agricole, Assises d'Orly), mais aussi l'environnement (Observatoire des espaces naturels sensibles, Observatoire participatif de l'environnement), la jeunesse et les sports (Assises départementales du sport, newsletter, Carte jeune 91, Banque des savoirs...).

Ces dispositifs de participation citoyenne associent tous les types d'acteurs : habitants et usagers des services publics, mais aussi institutionnels, professionnels et associatifs. Ils vont de la simple transmission d'informations à la co-élaboration de propositions, ou au suivi et à l'évaluation de l'action publique par les Essonnais.

La participation change la relation de l'administration au citoyen et à l'utilisateur, en permettant de recueillir une formulation directe des attentes des acteurs, mais aussi en obligeant à tenir un discours plus simple sur l'action du Conseil général. Pour les responsables administratifs, ces démarches sont également un moyen de créer davantage de transversalité entre les services du Conseil général.

### 1.1.3. Une réelle adhésion de la population essonnienne

Le Conseil général s'est engagé dans un travail de développement des partenariats locaux avec les acteurs du territoire : Education nationale et autres partenaires institutionnels, collectivités locales, entreprises, etc.

Dans le domaine de l'éducation, le « guide du moutard » a été envoyé aux 6ème et 5ème des collèges en Essonne à la rentrée de 2004 et 2005, et le guide « besoin d'EDD » destiné à accompagner les porteurs de projets de développement durable dans la communauté éducative a été distribué en 2006 à tous les collèges de l'Essonne, aux associations qui travaillent dans ce domaine, et aux collectivités essonniennes qui en ont fait la demande. Une première Rencontre de l'éducation au développement durable a réuni 100 personnes en décembre 2006 (collèges, associations), et le Conseil général incite les collèges à élaborer des Agendas 21 scolaires (soutien méthodologique en cours pour les collèges de Ris-Orangis et Viry-Chatillon).

L'organisation en 2006 de la première édition des Prix de l'Agenda 21 (31 candidatures, 7 lauréats) a permis de repérer et valoriser des entreprises, associations et collectivités impliquées en faveur du développement durable sur le territoire. 150 personnes sont venues participer à la cérémonie de remise des prix en avril 2006. Le développement d'un réseau avec les acteurs économiques du département passe également par la sensibilisation des entreprises aux solutions alternatives de déplacements : plans de déplacements d'entreprises, développement du covoiturage, etc.

Le Département soutient également les démarches d'exemplarité des collectivités sur le territoire essonnien en apportant son aide technique et financière aux collectivités engagées dans une démarche d'Agenda 21. Il collabore d'ores et déjà avec les communes de Viry-Chatillon, Massy, Juvisy-sur-Orge, Evry, ainsi qu'avec les communautés d'agglomération du Val d'Orge et du Plateau de Saclay.

Enfin, le Conseil général engage de manière régulière des actions de sensibilisation en direction du grand public, comme les campagnes « Essonne verte - Essonne propre », « No déchets », mais aussi des conférences et projections de films dans le cadre de la Semaine nationale du développement durable (4 conférences en juin 2005, 500 participants, 2 conférences en 2006, environ 150 personnes), des représentations théâtrales dans le cadre de la Semaine de la solidarité internationale en 2006, ou la participation aux journées du patrimoine de septembre 2006 sur le thème du bois. Il a diffusé son journal de l'Agenda 21 à tous les Essonniens en 2006 et communique régulièrement sur ses réalisations via le Magazine de l'Essonne et sur sa rubrique Internet [www.agenda21.fr](http://www.agenda21.fr).

## **1.2 L'Agenda 21 a obtenu des résultats concrets recouvrant l'ensemble des politiques publiques du Département.**

Après trois ans et demi de mise en œuvre, les engagements pris par le Département dans le cadre de l'Agenda 21 départemental sont très majoritairement tenus, grâce à un fort engagement du service public départemental. Au-delà de ces engagements, les politiques publiques portées par le Département ont été mises en conformité avec les critères du développement durable.

### 1.2.1 80% des engagements réalisés...

L'Agenda 21 de l'Essonne adopté par délibération du 28 mars 2002 comprenait **120 engagements** répartis en **21 objectifs** de politique publique et **4 orientations stratégiques** correspondant aux 4 piliers du développement durable : « développer une citoyenneté garante du développement durable » (24 engagements) ; « mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire » (31 engagements) ; « promouvoir un développement raisonné pour être durable » (41 engagements) et « valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures » (24 engagements).

Les engagements de l'Agenda 21 départemental constituaient donc une réponse directe aux 582 propositions des Essonnais faites lors des premiers forums de 2003. Ils ne visaient pas l'exhaustivité, mais constituaient un premier programme d'actions, qui devait être par la suite complété, évalué et révisé, dans une **dynamique d'amélioration continue**. Parmi les 120 engagements figuraient ainsi des actions, mais également des études et de nouveaux processus participatifs visant à compléter le diagnostic initial.

Après trois ans et demi de mise en œuvre, **80% des engagements** sont désormais réalisés, comme en atteste le bilan 2006 de l'Agenda 21 départemental présenté en Annexe n°2 de ce rapport.

#### Des résultats concrets tant en interne qu'au bénéfice direct des Essonnais

Au-delà de ces bons résultats quantitatifs, quelques engagements sont d'ores et déjà évaluables, comme le démontrent quelques exemples.

Le Conseil général a d'abord mis l'accent sur la nécessaire exemplarité de son mode de fonctionnement interne : élaboration et diffusion auprès des agents du Guide des bonnes pratiques, diagnostics énergétiques du patrimoine bâti départemental, mobilisation de l'administration pour une commande publique durable et solidaire : ainsi, par exemple, la « **flotte de véhicules propres** » s'est concrétisée en 2005 et 2006 par l'achat de 25 véhicules GPL pour les services. **Les bus propres sur le réseau de transport en commun du département sont devenus réalité**, puisque 9 véhicules ont été acquis en 2006, dont 6 dotés de filtre à particules et 3 à la norme euro 4 qui divise par 5 les émissions de particules. De même, l'administration a généralisé, pour ses marchés de fournitures et de matériel, l'insertion d'exigences en matière environnementale, éthique et sociale : achats de bois non traité ou éco-certifié (équipement des espaces naturels sensibles, mobiliers de bureau), achat de matériel économe en énergie (reprographie, matériel informatique ou électroménager), achat de boissons issues du commerce équitable, etc.

Ensuite, le Conseil général a mis en œuvre un certain nombre d'engagements ayant des résultats concrets sur la vie des Essonnais.

Ainsi, un effort considérable a été fait au bénéfice direct des Essonnais les plus fragilisés. Le « **droit à l'APA** », avec une allocation départementale supplémentaire pour les plus démunis, a concerné environ 10 000 bénéficiaires en 2006 (contre 9 000 l'année précédente). L'accent a également été mis sur « **l'aide à la personne** » : il existe aujourd'hui 11 Centres locaux d'information et de coordination (CLIC), 9 plateformes regroupant 31 structures ainsi que 20 services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Dernier exemple, la « **maison départementale des personnes handicapées** » a permis l'installation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées le 14 septembre 2006, et l'emménagement, avec regroupement des services, dans les locaux de la MDPHE, le 11 décembre 2006.

De même, les Essonnais peuvent constater les travaux entrepris par le Département pour faciliter leurs déplacements, comme la gare autoroutière de Briis-sous-Forges, dont le succès nécessite des travaux permettant d'accueillir plus de public, ou le développement d'un plan départemental des liaisons douces alternatives à la voiture.

Enfin, la création d'un nombre croissant d'espaces naturels sensibles (ENS) et la politique de prévention des déchets sont des réalisations très concrètes qui améliorent le quotidien des Essonnais.

#### Des études et schémas préalables à la définition des politiques publiques départementales

Outre ces réalisations, l'Agenda 21 a également permis la réalisation de documents et d'indicateurs, dans des domaines variés, permettant d'affiner nos diagnostics : cartographies du bruit, cartographie des risques d'inondations, diagnostic de l'habitat, etc.

Ces études ont permis en particulier de mieux connaître notre territoire, d'en modifier notre perception en incluant des paramètres nouveaux et transversaux, de fédérer des acteurs et enfin, de proposer des orientations et schémas fondés sur des travaux initiaux de qualité : Schéma départemental de l'enfance et des familles, Schéma départemental en faveur des personnes âgées, mais aussi Schéma directeur départemental des circulations douces, Schéma départemental de la ressource en eau potable en Essonne, etc.

### 1.2.2...portés par une mobilisation de l'administration départementale.

62 agents sont aujourd'hui pilotes d'un ou plusieurs engagements de l'Agenda 21 départemental. Depuis 2003, ce sont plus de 130 personnes qui ont occupé cette fonction de pilotage interne, et une soixantaine de personnes sont régulièrement impliquées dans les groupes de travail et comités de pilotage transversaux (commande publique, bonnes pratiques, Chamarande et développement durable, éducation au développement durable).

Les principes du développement durable ont ainsi participé à l'évolution des modes de travail des services, avec la mise en place de groupes de travail transversaux, la généralisation des pratiques de concertation ou l'intégration de la Haute Qualité Environnementale (HQE) dans la construction des bâtiments.

A cela s'ajoutent les actions de communication interne, via le magazine interne Tangram, e-gram, les animations lors de la journée des agents, les sensibilisations au commerce équitable ou encore les formations qui ont été proposées aux agents, comme le cycle de conférences de Guy HASCOET de sensibilisation au développement durable qui a réuni plusieurs centaines d'agents en 2006.

### 1.2.3. Une révision progressive de l'ensemble des politiques publiques dépassant largement le cadre initial de l'Agenda 21 départemental.

Depuis le vote de son Agenda 21, le Conseil général a révisé ses délibérations de principe au regard du développement durable et solidaire. Entre 2003 et mai 2007, 40 délibérations cadres rappelées en Annexe n°2 de ce rapport ont été élaborées, touchant l'ensemble de nos compétences.

Avec l'adoption de ces délibérations de principe, le Département a ainsi engagé un travail de mise en cohérence de ses politiques départementales au regard du développement durable et solidaire. La liste des délibérations figure en annexe au rapport.

## **1.3. Une reconnaissance nationale du Département et de son Agenda 21**

Le Conseil général a pleinement pris sa place dans les réseaux nationaux du développement durable, notamment comme membre du conseil d'administration du Comité 21, et en tant qu'adhérent aux associations 4D, HQE et Energie-Cités. De plus, il participe aux groupes de réflexion de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE).

L'ensemble de ses actions a été récompensé à trois reprises. Le Conseil général a été lauréat des « **Rubans du Développement durable** », remis par le Président de l'Assemblée Nationale le 30 novembre 2006 pour l'exemplarité de sa démarche "Agenda 21". Les Rubans du développement durable visent à récompenser les initiatives les plus avancées des collectivités locales en matière de développement durable. En février 2007, le Département a également obtenu la reconnaissance du Ministère de l'écologie et du développement durable, qui a labellisé sa démarche « **Agenda 21 local** ». Enfin, le 18 avril 2007, le Président du Conseil général a reçu la « **Marianne d'or du développement durable** ». Remise par le Président du Sénat, elle salue particulièrement l'exercice de démocratie participative mené dans le cadre de notre Agenda 21 départemental.

Cette reconnaissance nationale vaut aujourd'hui à notre Département d'organiser en novembre prochain les 4èmes Rencontres nationales des Agendas 21 départementaux, en partenariat avec l'Assemblée des Départements de France et le Comité 21.

## **II. Une deuxième étape pour un développement durable et solidaire de l'Essonne**

L'Agenda 21 départemental a ainsi permis d'intégrer progressivement la démarche et les objectifs du développement durable et solidaire dans les politiques publiques départementales et dans les pratiques de l'administration.

Après trois ans et demi de mise en œuvre de notre Agenda 21 départemental, il nous a paru nécessaire d'évaluer avec les acteurs et la population de l'Essonne les dynamiques à l'œuvre et les premiers résultats obtenus, avant de définir de nouvelles orientations en matière de développement durable et solidaire pour notre territoire.

Cette deuxième étape a été initiée par un processus de consultation de la population en mars et avril 2007, qui s'est révélé riche d'enseignements.

Elle vise à conforter notre ambition collective, en la plaçant à la hauteur des enjeux internationaux du développement durable et devra nécessairement être partenariale.

### **2.1. Une deuxième étape lancée par 5 forums sur l'ensemble du territoire départemental**

Le bilan pluriannuel ici présenté, comme celui réalisé par l'Observatoire participatif des engagements, sont le socle nécessaire à l'élaboration collective de cette nouvelle étape. Complément nécessaire, l'organisation de 5 forums participatifs à Janville, Brétigny, Montgeron, Massy et Evry entre le 20 mars et le 2 avril 2007, a permis de mieux connaître les attentes des Essonnais et de mobiliser les acteurs socio-économiques. Riches d'enseignements, ces forums sont le point de départ de la deuxième étape pour le développement durable et solidaire du territoire de l'Essonne.

Au total, près de 1000 Essonnais ont participé à ces forums. Le choix de les rencontrer sur des territoires volontairement hétérogènes répondait au souci d'aller vers la population, de faciliter la prise de parole et donc l'émergence de problématiques spécifiques.

La diversité des publics présents a été plus grande qu'en 2003 : militants et responsables d'associations, simples citoyens, jeunes, habitants de quartiers populaires ont en effet répondu présent. Les questionnaires d'évaluation révèlent une forte satisfaction des participants concernant l'organisation des forums : adaptation du lieu (86% à 98% de « oui tout à fait » et « oui en partie »), qualité de l'accueil (91% à 97%), horaires (74% à 89%). L'enquête filmée recueille 66% à 86% d'avis positifs et le mode d'animation des forums 56% à 86%.

Globalement, 62% à 75% des personnes considèrent que les forums ont fait émerger les grandes priorités pour une Essonne durable. Pour 71% à 83% des personnes, la manifestation a globalement répondu à leurs attentes. Enfin, près de 300 personnes ont laissé leurs coordonnées pour participer aux réflexions futures.

#### **2.1.1. Des rencontres riches d'enseignements sur les attentes des Essonnais...**

Chacun des forums a été introduit par la présentation d'une enquête filmée de 22 minutes réalisée à partir d'un panel de 72 personnes après pré-enquête auprès de 300 personnes. Les verbatim du compte-rendu d'enquête et des forums, ainsi que les commentaires sur les questionnaires d'évaluation ont fait l'objet d'une analyse détaillée. 751 « expressions » ont ainsi été recueillies.

Elles témoignent en premier lieu d'une réelle avancée depuis 2003 de la compréhension des enjeux des citoyens et d'une vision riche du développement durable et solidaire du territoire essonnien. Il apparaît que l'Essonne est reconnue comme porteur d'une véritable dynamique de développement et perçue comme un Département d'avenir. Le développement est désiré, à condition qu'il soit intelligent et maîtrisé, c'est-à-dire profitable à tous, notamment aux jeunes, et qu'il préserve l'environnement. Cette conception d'un développement durable et solidaire s'accompagne d'une forte demande de maîtrise et de régulation du développement par l'ensemble des pouvoirs publics.

Le Conseil général est crédité d'une vraie pensée et d'une réelle pratique du développement durable. Il est reconnu pour son association des citoyens et des acteurs à l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques publiques. Il paraît à ce titre **non seulement crédible mais également légitime** à se positionner en animateur d'une stratégie territoriale de développement durable et solidaire en Essonne.

### 2.1.2. ...Faisant apparaître de grands enjeux

Les différentes analyses qui ont été faites des thématiques abordées par les citoyens pendant les forums esquissent quatre grands pôles d'enjeux :

- un pôle « **Territoire durable** » regroupant les thématiques logement, transports, aménagement, agriculture, environnement et énergie, visant leur mise en cohérence territoriale et l'intégration des enjeux internationaux du développement durable (efficacité énergétique, diminution des gaz à effet de serre, économie d'espace et des ressources) ;
- un pôle « **Vivre ensemble** » regroupant les demandes de vivre ensemble, solidarité, mixité et les préoccupations de la jeunesse, mais aussi les nouvelles questions posées par le vieillissement de la population et les impacts environnementaux sur la santé ;
- un pôle « **Innovation économique et sociale** », liant les questions d'emploi, d'insertion sociale par l'économie, de formation et de lutte contre les discriminations d'un côté, et de l'autre le lien avec la recherche et l'appui au développement des métiers de demain ;
- un pôle « **Animation territoriale** », intégrant les nouvelles relations aux citoyens, le développement des partenariats, l'information, la communication et la sensibilisation au développement durable et la solidarité internationale.

Au regard de ces éléments, la méthode qui sera celle du Conseil général et de l'ensemble de ses partenaires devra répondre à ces attentes, garantir que les acteurs y assument pleinement leur responsabilité et, enfin, maintenir le lien direct avec les citoyens essonniers.

## **2.2. Le Conseil général comme animateur d'une stratégie partenariale de développement durable et solidaire du territoire départemental**

Fort des enseignements de cette consultation de la population, et en accord avec le travail d'évaluation en cours de son Agenda 21, le Département entend désormais se positionner comme animateur d'une stratégie partenariale de développement durable et solidaire du territoire. Son objectif est à la fois de fournir une réponse collective à la hauteur des enjeux départementaux, nationaux voire internationaux et d'associer les autres acteurs (collectivités territoriales, institutions, entreprises et citoyens notamment), en leur proposant de s'engager à ses côtés sur ces objectifs. Le Conseil général compte ainsi jouer un triple rôle d'acteur, d'animateur et de fédérateur de cette stratégie territoriale, selon les éléments de calendrier ci-dessous indiqués.

### 2.2.1. Le Conseil général, acteur du développement durable et solidaire en Essonne

Au titre de ses compétences et fort de la mobilisation de l'ensemble de ses directions et de ses agents, le Département s'engagera sur des objectifs précis et évaluables, conscient de la nécessité, pour mieux convaincre d'être irréprochable dans ses pratiques comme dans la mise en œuvre de ses politiques publiques.

Pour poursuivre cette dynamique, il convient désormais d'actualiser les objectifs de notre Agenda 21 départemental, sur la base d'une évaluation de leur attente, et en les complétant par les nouvelles orientations apparues lors des forums, notamment relatives à la cohésion sociale, la solidarité internationale, la santé, la jeunesse, les emplois du futur et la culture. Ce travail permettra également de distinguer les actions relevant de la seule responsabilité du Conseil général de celles nécessitant un partenariat avec des acteurs publics et privés du territoire.

### 2.2.2. Le Conseil général animateur des dispositifs de démocratie participative en Essonne

Le Conseil général est également garant de la poursuite de la démarche participative. Il sera l'animateur des dispositifs de participation et d'information du plus grand nombre. Pour accompagner la mobilisation et l'augmentation du nombre des acteurs, l'Observatoire participatif des engagements devra évoluer et être complété par d'autres outils d'information et de participation.

La poursuite de la stratégie départementale de développement durable et solidaire implique en effet un renouvellement de la relation aux citoyens et aux partenaires du Conseil général. Il conviendra donc de consacrer les moyens nécessaires à l'adhésion de la population et des partenaires ainsi qu'à leur participation à l'atteinte des objectifs du développement durable et solidaire.

### 2.2.3. Le Conseil général fédérateur de la stratégie de développement durable et solidaire

Reconnu comme acteur essentiel de ces trois dernières années, le Département est légitime à se positionner comme fédérateur de la nécessaire mobilisation de l'ensemble de ses partenaires.

Ce chantier concerne tous les secteurs d'intervention du Département. Il implique l'amélioration quantitative et qualitative des partenariats existants, pour favoriser l'adhésion collective aux objectifs et l'accélération des solutions à mettre en œuvre par les acteurs les mieux à même d'assurer leur succès (communes, communautés, entreprises, chambres consulaires, bailleurs sociaux, institutions sociales, associations...).

### 2.2.4. Un échéancier garant d'un réel travail partenarial

Les mois à venir permettront l'important travail de réflexion interne et de consultation de nos partenaires, indispensables à la définition des orientations de la deuxième étape qui seront présentées au cours du dernier trimestre 2007, à l'assemblée départementale. La future délibération ne sera pas constituée d'un nouveau programme de 120 actions, mais devra fixer les orientations et les engagements réciproques des différents acteurs pour un développement durable et solidaire partagé du territoire de l'Essonne.

D'ici là, et comme le Département s'y est engagé, une réunion de restitution sera, au cours du dernier trimestre 2007, l'occasion de présenter aux Essonniens et aux acteurs du territoire le résultat des 5 forums et les priorités d'action qui y ont émergé.

L'urgence d'une mobilisation sur les enjeux du développement durable est aujourd'hui reconnue par tous. Le Conseil général peut se féliciter d'avoir amorcé depuis 2003 un travail de fond qui a d'ores et déjà connu des résultats concrets. Cette maturité collective doit désormais nous permettre de franchir un nouveau palier en associant encore davantage les acteurs socio-économiques et l'ensemble de la population. Le Département y assumera pleinement son rôle.

Je vous propose en conséquence de :

DONNER acte du bilan présenté en annexe pour l'édition 2006 de l'Agenda 21 départemental,

ENGAGER le Département dans l'élaboration d'une deuxième étape du développement durable et solidaire en Essonne, dont les modalités seront soumises à l'assemblée départementale au cours du dernier trimestre 2007,

DÉCIDER d'impulser et d'animer la définition, par les Essonniens et les acteurs socio-économiques du territoire, de la deuxième étape du développement durable et solidaire en Essonne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du Conseil général

Michel Berson